REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix -Travail- Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROUN Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

SECRETARIAT-GENERAL-

LEGAL AFFAIRS DIVISION

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

DECISION NO 0 0 5 1 9 /D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS DU 2019

constatant la composition de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés de Services et

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution

le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret

le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement, Viz VII

le décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ; Vu

le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 VII février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;

le décret n°2018/366 du 20 juin 2016 portant Code des Marchés Publics;

l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, membres et secrétaires des commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et rapporteurs des Sous-Commissions d'Analyse des Offres, ainsi que celui des Indemnités forfaitaires allouées aux Personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics;

la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi ct Vu

au confrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2019,

DECIDE:

Article 1st: La composition de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés de Services et de Prestations Intellectuelles est, pour compter de la date de signature de la présente décision, constatée ainsi qu'il suil : Président : MonsieuNGADEU MOLAPIE Hugues

Membres:

Représentant de la Présidence de la République : Monsieur GHOUMO Jean Pierre Robins ;

Représentant des Services du Premier Ministre : Monsieur NDAIROU Christophe ;

Représentant du Ministère chargé des Marchés publics: Madame OLOA , née NDONGO Yvette Marlyse ;

Représentant du Ministère chargé des finances : Monsieur ZE EYINGA Gaston Deffere ;

Représentant Ministère chargé des Investissements : Monsieur AYANGMA Daniel Jules ; Représentant de la Société Civile :

Secrétaire: Monsieur TCHINZIE Emmanuel.

1/° Le Président et les Membres cités à l'article 1ª ci-dessus sont désignés pour un mandat de deux (02) ans renouvelable une fois.

2/°Toutefois, il peut être mis fin à leur mandal à tout moment, en cas de manquement avéré.

Article 3.- Le intéressés perçoivent une indemnité de session dont le montant est fixé par l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 susvisé.

Article 4.- La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera Yaoundé, le 1 2 JUIL 2019 du 06 août 2013 susvisé.

Ampliations:

MINETATISGPRO EG/SPM MOVEL ChronoCirchives interesses

LE MINISTRE BETERM

BRAHM TALBAMALBA Miniballa

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix -Travail-Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

REPUBLIC OF CAMEROUN Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

SECRETARIAT GENERAL

LEGAL AFFAIRS DIVISION

00000610 DECISION Nº

ID/MINMAP/SG/DAJ/MNAS DU

12 3 JUIL 2019

modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°00519/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 12 juillet 2019 constatant la composition de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés de Services et de Prestation Intellectuelles.

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS.

la Constitution

le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;

le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

le décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics :

le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;

le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, membres et secrétaires des commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et rapporteurs des Sous-Commissions d'Analyse des Offres, ainsi que celui des Indemnités forfaitaires allouées aux Personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics;

la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au confrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2019,

DECIDE:

Article 1er: Les dispositions de l'article 1er de la décision n°00519/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 12 juillet 2019 susvisée sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

« Article 1er : (nouveau)

Représentant de la Société Civile : Monsieur MADAM SOUNGUI.

Le reste sans changement

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera. I-

Ampliations:

- MINETAT/SG/PRC
- SG/SPM
- DG/ARMP
- Pdt/CCCM-TR
- Intéressé 🖈
- Chrono/Archives

2 3 1111 2019 DU CALYAQundé, le

MARCHELE MINISTRE DELEGUE

of Came

BRAHIM TALBA MALL

信